

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260223-D_23-02-2026-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°23-02-2026-035

4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 23 février 2026*

Date de convocation	10 février 2026
Date d'affichage	10 février 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	51 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 23 février à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint-Aubin-des-Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 40 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Jacques BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BREBION, M. Bruno CEPRE, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 3 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRE, M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Didier TORCHÉ représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD.

Pouvoirs : 11 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Serge AUGER, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient excusés : 4 - M. Pierre BOULARD, M. Guy CHEVAUCHER, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

**RESSOURCES HUMAINES : REORGANISATION DU SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES –
CREATION/SUPPRESSION D'EMPLOIS**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que :

- Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- Le Conseil communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

EST INFORME : que le service « Affaires juridiques » comprenait initialement 3 juristes dont un responsable de services et 2 chargés des affaires juridiques. En juillet 2025, suite à l'arrivée de la nouvelle responsable de services, une réorganisation expérimentale a été mise en place. Elle repose sur une équipe composée de 2 juristes (un responsable et un chargé des affaires juridiques) et un assistant administratif. Cette évolution répondait à la nécessité de renforcer le volet administratif du service, notamment pour la gestion des marchés publics, le suivi des demandes de subventions, le traitement du courrier et la préparation des dossiers.

De nombreuses missions ne nécessitent en effet pas de compétences juridiques spécifiques, mais représentent une charge de travail importante.

Après plusieurs mois de fonctionnement, cette nouvelle organisation s'est révélée satisfaisante et efficiente. Elle permet notamment :

- une meilleure répartition des missions,
- un recentrage des juristes sur les dossiers nécessitant leur expertise,
- une amélioration de la qualité et des délais de traitement des tâches administratives.

PREND ACTE qu'il est proposé afin d'entériner cette nouvelle structuration de :

- Créer un emploi d'assistant administratif sur les bases d'un emploi d'adjoint ou de rédacteur
- Supprimer le poste de chargé des affaires juridiques créé le 15/12/2021, basé sur les grades d'attaché et rédacteur territoriaux.

L'assistant administratif sera chargé des missions suivantes :

- Suivi administratif des marchés publics,
- Appui à la préparation et au suivi des demandes de subventions (correspondances, constitution des dossiers, demandes de paiement),
- Rédaction de courriers, comptes-rendus et rapports,
- Tri et enregistrement du courrier via un logiciel dédié,
- Suivi des échéances des contrats, conventions et engagements,
- Classement, archivage, mise à jour des dossiers et tableaux de bord.

Cette fonction est indispensable au bon fonctionnement des services de la Communauté de Communes du Perche Emeraude au vu des engagements en cours.

CONSIDERANT que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2nde classe, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, de rédacteur, rédacteur principal de 2nde classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

RAPPELLE que par dérogation, chaque emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2 de la loi du 26 janvier 1984, dans la mesure où les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

En cas de recours à un agent contractuel, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Le choix de son niveau de recrutement et de rémunération sera défini selon sa qualification et son niveau d'expérience et sera compris entre l'échelon 1 et l'échelon 11 des grades précités.

AUTORISE la création d'un emploi d'assistant administratif à temps plein et dans les conditions définies ci-dessus.

SUPPRIME l'emploi de chargé des affaires juridiques (créé le 15/12/2021).

MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au recrutement, à signer tous les documents se référant à cette décision et à appliquer le régime indemnitaire correspondant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 23 février 2026

Pour extrait conforme

Le 24 février 2026

Le Secrétaire de séance



Mme Michèle LEGESNE

Le Président



M. Didier REVEAU

